

La Commission Consultative Paritaire (CCP)

**POURQUOI VOTER POUR NOUS
AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 ?**

Pour parler sur la force du DIALOGUE SOCIAL



FORCE de PROPOSITIONS
FRANC PARLER
FAIRE BOUGER les lignes
FONCTIONNEMENT COLLÉGIAL
RESPONSABILITÉ et INDÉPENDANCE
VOUS SOLICITER ET VOUS INFORMER

**PLUS DE VOIX,
PLUS DE POIDS
POUR VOUS DÉFENDRE**



**UNIS AUTOUR DE VALEURS COMMUNES,
PESONS SUR LES DÉCISIONS !**

La Commission Consultative Paritaire (CCP)

La CCP c'est quoi ? Une instance qui émet un avis sur les recours relatifs aux décisions individuelles des agents **CONTRACTUELS** de toute catégorie : entretien professionnel, rupture de contrat par anticipation, refus de formation longue, de formule ARTT, de télétravail, de temps partiel, de « CDIsation », sanction disciplinaire, licenciement ...



2019 – 2022

CE QUE le SNT-CFE-CGC 78 A FAIT POUR VOUS :

- Au quotidien** : Écoute, information et défense des droits et intérêts des agents.
- En situation de crise** :
 - Soutien des agents (écoute, conseil ...);
 - Interpellation de la DRH sur des situations individuelles ou collectives « difficiles » ;
 - Médiation avec la ligne managériale et/ou la DRH ;
 - Défense des intérêts de l'agent en commission de discipline et/ou de réforme.

Un accord sur le principe d'une négociation à partir de 2023 pour fixer le cadre d'évolution de la **RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS** : modalités et enveloppe budgétaire.

2023 – 2026

LES MESURES QUE le SNT-CFE-CGC 78 VEUT PORTER POUR VOUS :

- Un RDV salarial annuel** avec le N+1 (enveloppe financière dédiée à la revalorisation des contractuels) ;
- Un entretien de parcours professionnel** dès la 2ème année de contrat sur les perspectives professionnelles ;
- Des informations** sur les droits, les obligations et les avantages « collaborateur » à la prise de fonction (explication du bulletin de salaire, mutuelles Santé et Prévoyance, process de recours en CCP, accompagnement en cas d'enquête administrative ...);
- Un accompagnement RH** avant le renouvellement et la fin du contrat (« CDIsation » / Titularisation) ;
- Une obligation de **motivation** d'un refus de temps partiel, formule ARTT, télétravail, ... ;
- Une réponse rapide** et complète **de la DRH** à toute question ou demande d'un agent ;
- Une cellule de soutien** et des fiches pratiques pour les agents en arrêt maladie prolongé ;
- Une reconnaissance** financière et **une valorisation** des acquis de compétence pour les tuteurs de contrats aidés, assistants de prévention, formateurs internes...

POUR VOUS INFORMER ET ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE, le SNT CFE-CGC 78 a déployé de nouveaux outils : un site internet, des communiqués réguliers et des permanences à destination de tous.

Vos candidats SNT-CFE-CGC 78

- Abdoul BA (DEje)
 Somaya BENZIRAR (TAD-SA)
 Letitia MARTINS DA SILVA (DPI)
 Frédéric TETARD (DS)
 Florence GUILLOIS (DAMDA)
 Stéphanie WULLAERT (TAD-SA)



- Alexandre SAUVEE (DPI)
 Cécile HANIER (DED)
 Lyncha JULIANS (TAD-SA)
 Béatrice BOUY (DAMDA)
 Yassine LOUALI (TAD-SA)
 Isabel PLANCHE(DPI)